



Des nouvelles du site Ricochet

Avril 2011 l'affaire du site francophone – et français – Ricochet n'est toujours pas dénouée et la décision de justice autorisant l'Institut suisse Jeunesse et Médias, l'ISJM, à en assumer le financement et la responsabilité toujours suspendue. Ce site va-t-il ou non pouvoir continuer son activité ?

Un bref rappel historique s'impose sans doute pour comprendre les enjeux de cette « affaire ». L'association du Centre International d'Etudes en Littérature pour la jeunesse, le CIELJ a été fondée en 1988 par Jeanine Despinette pour contribuer à la promotion et à la connaissance de la littérature pour la jeunesse. Véritable centre de ressources installé à Charleville-Mézières, il a constitué un fonds de 50 000 ouvrages, dont 15 000 patrimoniaux, désigné aujourd'hui comme le Fonds Despinette. En 1994 le CIELJ a créé le site Ricochet – site d'information et de veille critique sur la littérature pour la jeunesse francophone – qui est devenu progressivement son principal atout. L'association fonctionnait avec trois salariés à temps plein – dont deux pour le site –, des pigistes et des bénévoles, dont le Président actuel, le graphiste et illustrateur internationalement reconnu Étienne Delessert. Le coût de revient annuel était estimé en 2010 à 160 000 € et subventionné par de l'argent public (DRAC, Conseil régional, Conseil général, commune de Charleville-Mézières). L'activité de cette association était à but non lucratif et la consultation du site entièrement gratuite.

Le CIELJ connaissait déjà des difficultés financières et, à partir de 2009, les subventions publiques ont été à leur tour remises en cause, dans un contexte problématique où bon nombre de collectivités locales en France se sont trouvés mis en difficulté et ont parfois choisi de restreindre leurs engagements sur le plan de la culture – la disparition de Livres au trésor en Seine-Saint-Denis en est un triste exemple. Les administrateurs ont alors cherché à trouver des solutions pour préserver au moins l'activité du site : ils ont pris contact, entre autres, avec le Centre de l'illustration de Moulins, la ville de Troyes (au salon réputé), différents ministères, la Bibliothèque nationale de France, mais aucune offre de perspective à long terme n'a été proposée.

Faute de subvention, le CIELJ a donc été mis en liquidation judiciaire par le tribunal en septembre 2010, les salariés et les fournisseurs ayant été payés. Les actifs de la société, dont le Fonds Despinette, ont été mis en vente. L'affaire paraissait malheureusement close.

Une offre de reprise venue de Suisse

Premier coup de théâtre : l'Institut suisse Jeunesse et Médias s'est alors porté candidat à la reprise du site Ricochet. Cet organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, est soutenu par l'Office fédéral de la culture et l'Office fédéral de l'éducation et de la culture. Actif depuis très longtemps dans le domaine de la culture des enfants et en particulier de la littérature pour la jeunesse, il apparaît comme un partenaire tout à fait légitime. Et le gouvernement suisse s'engage à financer les frais d'hébergement et de gestion du site ainsi que les postes de salariés sur la durée, à hauteur de 200 000 €.

Cette solution a été recommandée à l'unanimité par le Conseil d'administration du CIELJ, même si elle était fort décriée localement. Le Mandataire judiciaire désigné par le Tribunal de la liquidation a donc rédigé une requête en justice pour ordonner la cession de gré à gré du site Ricochet – qui n'était pas considéré comme un actif – à l'ISJM pour un euro symbolique.

L'audience a eu lieu le 15 novembre 2010 mais un second coup de théâtre est venu la troubler : le juge a dévoilé qu'il avait été saisi d'une plainte pénale déposée par l'un des salariés et il a refusé de se prononcer tant qu'une enquête n'était pas conduite concernant ces accusations.

Quatre mois et demi plus tard la situation ne s'est pas débloquée et le jugement est toujours en attente. Un nouveau juge a en effet succédé au précédent et il a dû s'informer du dossier. Mais l'enquête a suivi son cours et rien ne semble plus s'opposer à ce que le transfert soit juridiquement accepté. L'ambassadeur suisse a même rencontré Frédéric Mitterrand récemment pour accélérer le règlement de cette affaire – d'état ? – entre nos deux pays. On peut regretter en effet qu'une solution institutionnelle française n'ait pas pu être trouvée, dans la mesure où toute la richesse et l'attractivité de ce site se sont, depuis 15 ans, construites sur des fonds publics. Et il reste à déterminer si le Fonds Despinette qui devrait être vendu aux enchères comme faisant partie des actifs de l'association, relève d'une procédure de rachat. La BMVR de Troyes avait un moment envisagé de le récupérer mais la démarche n'avait pas abouti probablement parce que les livres étaient en mauvais état et que l'association n'envisageait pas de les donner.

Nous avons appris que, si l'administration, sous la direction d'Yvan von Arx, devait se faire depuis les bureaux de l'AROLE (Association romande de la littérature pour la jeunesse) à Lausanne – puisque les financements seront suisses – les bureaux et les salariés, Français, devraient être installés à Paris. Un partenariat intéressant pour un site francophone à vocation internationale.

des nouvelles du site Ricochet

Étienne Delessert, rencontré il y a quelques jours à l'occasion du Salon du livre pour la sortie de ses cinq nouveaux albums de *Yok-Yok*, nous faisait part de l'impatience de la nouvelle équipe pressentie, de celle du gouvernement suisse qui s'est engagé pour sauver Ricochet. D'autant que la formule retenue pour ce site a été entièrement repensée pour en améliorer encore les potentialités.

Et nous ne pouvons que souhaiter la reprise des activités de Ricochet pour proposer, à côté d'autres sites de ressources sur la littérature de jeunesse, comme le nôtre, des informations et une veille critique de qualité.

Annick Lorant-Jolly,
le 2 avril 2011

Les Prix Sorcières 2011

Nous attendons chaque année la remise des Prix Sorcières comme un temps fort de l'actualité en France. Depuis 22 ans, déjà, l'ALSJ (Association des Libraires Spécialisés Jeunesse) s'associe à l'ABF (Association des bibliothécaires de la Jeunesse) pour décerner ces prix qui assurent une large promotion à des livres remarquables.

Les critères sont précis : la sélection préalable porte sur des livres pour la jeunesse édités entre les mois de janvier et décembre de l'année en cours « qui font preuve d'une véritable qualité littéraire, traitent d'un sujet original et sont servis par une illustration d'une grande exigence graphique et plastique ».

En décembre 2010 la commission a donc retenu une vingtaine de titres pour chacune de six catégories - dont on peut consulter la liste sur le site de l'ALSJ : www.citrouille.net – parmi lesquels les 51 libraires de l'ALSJ et de nombreux bibliothécaires jeunesse de l'ABF ont choisi de récompenser les six titres suivants qui feront l'objet d'une promotion particulière durant la Quinzaine des librairies sorcières, du 14 au 26 mai 2011 :

Catégorie Albums tout-petits :

Un livre, Hervé Tullet, Bayard Jeunesse

Catégorie Albums :

Les Oiseaux, Germano Zullo et Albertine, La Joie de lire

Catégorie Premières Lectures :

Ôko, un thé en hiver, Mélanie Rutten, MeMo

Catégorie Romans Juniors :

La Petite taiseuse, Stéphanie Bonvicini et Marianne Ratier, Naïve

Catégorie Romans Ados :

Le Sauvage, David Almond et Dave McKean, Gallimard

Catégorie Documentaires :

Des hommes dans la guerre d'Algérie, Isabelle Bournier et Jacques Ferrandez, Casterman